

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DAC 607 Subvention (23.000 euros) et convention avec l'association Courts Devant (17e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Courts Devant (17e) ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Courts Devant pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 23.000 euros est attribuée à l'association Courts Devant, 8 cours Saint-Pierre 75017 Paris, pour la 11e édition du festival International de courts métrages Paris Courts Devant. 20925- 2015_07998.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 23.000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015, rubrique 314, chapitre 65, nature 6574, ligne VF02006, provision pour subventions de fonctionnement au titre du cinéma.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO